**Pour
François Sauvadet,F.X Dugourd, Catherine Louis, Ludovic Rochette, M. Claire Bonnet, Dominique Girard, M. Laure Rakic, J P Rebourgeon, Emmanuelle Coint, Gilles Delepeau, Valérie Bouchard,
Hubert Brigant, Danielle Dorfeuille, Anne Erschens, Patricia Gourmand, Patrick Chapuis, Christelle Meheu, Vincent Dancourt, Charles Barrière, Anne Parent, Denis Thomas, Laurence Porte, Marc Frot,
Valérie Drureuil, Hubert Poullot, Christine Richard, Laurent Thomas, Martine Eap-Dupin,
Pierre Piollot, Béatrice Moingeon-Hermary,**

francois.sauvadet@cotedor.fr, marie-claire.bonnet-vallet@cotedor.fr, jean-pierre.rebourgeon@cotedor.fr, emmanuelle.coint@cotedor.fr, hubert.brigand@cotedor.fr, francois-xavier.dugourd@cotedor.fr, ludovic.rochette@cotedor.fr, patricia.gourmand@cotedor.fr, catherine.louis@cotedor.fr, denis.thomas@cotedor.fr, laurence.porte@cotedor.fr, marc.frot@cotedor.fr, martine.eap-dupin@cotedor.fr, beatrice.moingeon-hermary@cotedor.fr, pierre.poillot@cotedor.fr, dominique.girard@cotedor.fr, marie-laure.rakic@cotedor.fr, gilles.delepau@cotedor.fr, valerie.bouchard@cotedor.fr, danielle.darfeuille@cotedor.fr, anne.ershens@cotedor.fr, patrick.chapuis@cotedor.fr, christelle.meheu@cotedor.fr, vincent.dancourt@cotedor.fr, anne.parent@cotedor.fr, hubert.poullot@cotedor.fr, valerie.dureuil@cotedor.fr, christine.richard@cotedor.fr, laurent.thomas@cotedor.fr, charles.barriere@cotedor.fr

PROPOSITION DE MAIL

A l’attention de Monsieur le Président du Conseil départemental, Mesdames et Messieurs les Vice-présidents et Conseillers départementaux,

Je vous suis atterré(e) et indigné(e) par votre vote en faveur la demande de subvention de la Communauté de communes Pouilly en Auxois-Bligny sur Ouche auprès du Conseil départemental (dans le cadre du contrat Cap 100% Côte d’Or) pour des travaux de sécurité et d’aménagement de piste sur le circuit automobile de l’Auxois Sud.

En effet, le caractère nocif de l’activité des circuits automobile a été présenté par M. Robinat et Mme Hily. Leurs arguments justifient le refus de cette subvention tant sur le plan environnemental qu’économique. En effet comment justifier 39% de subvention pour une activité consistant à tourner en rond le plus vite possible tout en polluant massivement l’environnement ?

Les arguments déployés par Messieurs Sauvadet, Pouillot et Girard témoignent d’un grand mépris pour la cause écologique. En effet détourner le débat la nécessité de la voiture au quotidien pour justifier des tours de pistes aussi inutiles que polluants est proprement scandaleux ! C’est une manière de ne pas s’intéresser au vrai sujet, à savoir accorder ou pas cette subvention pour le projet de réfection de la piste. Considérer que les habitants du hors secteur seraient illégitimes pour donner leur avis sur le sujet, c’est oublier que tous les citoyens de Côte d’Or sont concernés par l’utilisation des fonds publics de leur département. Et cela revient aussi à considérer que la pollution s’arrête aux limites de la commune comme le nuage de Tchernobyl s’était arrêté aux frontières de la France ! Utiliser l’apprentissage de la conduite et l’assouvissement de « besoin de vitesse des jeunes » comme justification est mensonger, en effet combien de jeunes peuvent se payer des tours de pistes ? A-t’on vu la disparition des excès de vitesse en Côte d’Or avec la présence de deux circuits et de multiples pistes de karting ? Enfin, la cerise sur le gâteau des arguments : par principe, on ne s’oppose pas à un projet porté par une collectivité dans le cadre des « Contrats Ambition Côte d’Or » ! A quoi sert donc le vote ?

C’est aussi oublier la souffrance des riverains face au vacarme des bolides sur la piste et l’urgence climatique !

Comment cette activité peut-elle être compatible avec la Stratégie Départementale d’Adaptation au Changement Climatique adopté par le département en juin 2018 ?

Où est la protection des ressources en eau avec les pollutions de particules de pneus et freins produites lors des tours de pistes ?

Pour les vœux 2020, M Sauvadet annonce que toutes les actions et les dispositifs du département doivent être pensés en faveur de l’environnement et de la protection de la ressource en eau. Pourquoi, ne pas avoir commencé en décembre 2019 ? A quand les vraies actions et la fin des blablas ?

Dans l’espoir que vos prochains votes prendront en considération la protection de l’environnement et les besoins de la population, je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les conseillers départementaux, l'expression de mes salutations citoyennes.

M.....